

12) 5°) REMBOURSEMENT du solde des OBLIGATIONS de l'EMPRUNT de 2.000.000 de frs.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 18 Février 1953

Mesdames,

Messieurs,

Des obligations datant depuis plusieurs années seront présentées en remboursement à la Caisse Receveur Municipal lors du paiement de toutes les obligations de l'Emprunt de 2.000.000 de francs voté par le Conseil Municipal du 28 Novembre 1952.

Le montant des obligations non remboursées n'étant pas repris par les budgets successifs, je vous demande d'autoriser la reprise des paiements de ces obligations qui s'élève à la somme de 150.000 francs, environ.

La régularisation sera opérée au budget supplémentaire prochain.

Le 1er Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Le Maire met aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.